



Prise de photo le jour de la session d'examen.

Informations pour les centres sur les procédures légales (mise à jour : juillet 2013)

Après consultation de juristes français concernant le processus de prise de photo le jour de la session d'examen, nous avons obtenu la confirmation que la prise et l'archivage de photo dans le but de protéger nos épreuves et de renforcer la sécurité sont conformes à la loi française.

Les points essentiels :

- Prendre un candidat en photo le jour de la session d'examen ne constitue pas une infraction aux lois françaises sur la vie privée si son consentement est obtenu au préalable. Des formulaires, sur lesquels sont indiqués les éléments sur lesquels le candidat s'engage, ont été spécifiquement conçus pour cette procédure. Ces formulaires doivent être fournis au candidat dans les délais les plus brefs. Si le candidat n'a pas atteint l'âge légal de la majorité, le parent ou le tuteur devra les signer. Les formulaires doivent être remplis et signés le plus tôt possible avant la session d'examen.
- Notre formulaire d'inscription fait mention des éléments sur lesquels le candidat (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage :
 - accepter une prise de photo le jour de la session d'examen et se conformer à ce processus ;
 - accepter les termes et conditions figurant dans les documents suivants : *Cambridge English Language Assessment's Regulations* et *Notice to Candidates* (ces deux documents sont disponibles en français).

Les candidats (ou leur parent ou tuteur légal) sont tenus de signer les formulaires pour confirmer leur accord.

- Si le candidat, ses parents et/ou ses tuteurs signent les formulaires et refusent, ultérieurement, la prise de photo, ils se trouvent alors dans une situation de non-respect de l'accord qu'ils ont donné en signant le formulaire d'inscription ou le formulaire de consentement.
- Un centre qui prend un candidat en photo se trouve en situation de traitement de données personnelles. Ces données sont destinées à être adressées à *Cambridge English Language Assessment*. Le centre doit les détruire une fois qu'elles ont été transmises. *Cambridge English Language Assessment* conservera les données au Royaume-Uni en conformité avec les lois européennes sur la protection des données.



CAMBRIDGE ENGLISH

Language Assessment

Part of the University of Cambridge

- Le processus de prise de photo par les centres d'examen et d'archivage par *Cambridge English Language Assessment* est légalement autorisé tant que les candidats sont informés à l'avance des procédures et des raisons de leur application.

En utilisant les formulaires de consentement et en fournissant l'information nécessaire aux candidats (*Information for candidates*), nous nous conformons aux lois françaises et britanniques. Nous vous prions de bien vouloir vous assurer que ces informations sont fournies au candidat avant le jour des épreuves, de préférence le jour de son inscription à l'examen.